

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Conseil municipal du 29 septembre 2011

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAVINI, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND

Excusés et représentés par pouvoir : Bernard BOULANGER (pouvoir à Georges VIGNOUD)

Excusée : Danièle BRUN, Christiane BRUNET

Absente : Nacera ALLALOU, Marie-Corinne LAUDES

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Pierre MICHEL est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2011

Monsieur ALESSANDRINI précise que pour la sécurisation du carrefour RD 911 – route de la Gare, il a évoqué la possibilité d'interdire de pouvoir tourner à gauche.

1/ Pôle communal multi activités : avenants au marché de travaux

Au préalable, monsieur le maire rappelle que l'inauguration du pôle communal multi activités s'est déroulée avec succès le vendredi 16 septembre 2011 en présence de monsieur GAYMARD, Président du Conseil général de la Savoie et de nombreuses personnalités.

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, informe que l'ensemble des associations utilisatrices des salles devront conclure une convention de mise à disposition avec la commune.

Monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se déterminer sur plusieurs avenants qui se rapportent au marché de travaux du pôle communal multi activités.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à monsieur VIGNOUD, qui présente le contenu de ces avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer les différents avenants avec les entreprises adjudicataires suivantes :

lot 1 : démolitions – gros œuvre : PUGNY

+ 1 251 ,35 € H.T. (+ 0,34%)
nouveau montant du marché : 364 755,48 e H.T.
déduction de 1 251,35 € H.T. auprès de la société INTHERSANIT

lot 2 : charpente – ossature bois – couverture – zinguerie – bardage : PAJEAN

+ 1 558,79 € H.T. (+ 0,40%)
nouveau montant du marché : 387 407,66 € H.T.
déduction de 519,60 € H.T.

lot 3B : brise-soleil – aluminium : A.T.S.

+ 675,00 € H.T. (+ 4,05%)
nouveau montant du marché : 17 344,57 € H.T.

lot 5B : plafonds suspendus : VILLIEN

+ 454,50 € H.T. (+ 2,41%)
nouveau montant du marché : 19 326,38 € H.T.

lot 7 : sols souples collés : CLEMENT DECOR

+ 665,00 € (+ 1,35%)
nouveau montant du marché : 49 818,40 € H.T.
montant de 385,00 € H.T. déduit auprès de la société INTHERSANIT

Le montant global du marché de travaux de la construction du pôle communal multi activités s'établit désormais à 1 757 653,18 € H.T.

2/ Budget communal 2011 : décision modificative n°1

Monsieur le maire indique que la nomenclature budgétaire M14 impose de séparer l'achat de logiciels (compte 205) et l'achat de matériel informatique (compte 2183).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

D 205 :	concessions et droits similaires :	+ 9 000 €
D 2183 :	matériel de bureau et matériel informatique :	- 9 000 €

Montant de la section d'investissement : 3 639 782 €

3/ Budget annexe service de distribution de l'eau potable : décision modificative n°1

Monsieur le maire informe qu'il convient d'amortir un dispositif permettant l'évacuation de l'eau turbide, acheté en 2010. En conséquence, l'assemblée délibérante doit se déterminer sur un virement de crédits d'un montant de 3 819 €.

Section de fonctionnement :

D 6064 :	fournitures administratives :	- 500 €
D 613 :	locations :	- 500 €
D 623 :	publicité, publications :	- 500 €
D 66111 :	intérêts d'emprunts :	- 2 319 €
D 6811 :	dotations aux amortissements :	+ 3 819 €

Montant de la section de fonctionnement : 75 000 €

4/ D.S.P. de distribution de l'eau potable : prolongation du contrat d'affermage

Afin d'assurer la continuité du service public de l'eau potable pour l'année 2012, monsieur le maire informe que la Préfecture propose de conclure une convention provisoire d'exploitation avec la société fermière, Lyonnaise de Eaux, identique au contrat initial d'affermage, en lieu et place de l'avenant portant prolongation de ce contrat pour une durée de un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention provisoire d'exploitation avec la société fermière, Lyonnaise des Eaux.

5/ D.S.P. camping de Carouge : transfert de la convention d'affermage

Monsieur le maire précise qu'il convient d'autoriser le transfert de la convention d'affermage du camping de Carouge de la société S.A.R.L. SE 3C à la société S.A.R.L. SE LYV, dans le cadre d'une réorganisation interne de la gérance.

Il rappelle que cette délégation de service public (D.S.P.), conclue pour une durée de 6 ans, se termine le 30 avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer un avenant à la convention d'affermage portant sur le transfert d'exploitation.

6/ Base de loisirs de Carouge : acquisition d'un mobil-home

Monsieur le maire indique qu'il est envisagé de procéder à l'acquisition d'un mobil-home pour héberger les maîtres-nageurs sauveteurs de la base de loisirs de Carouge.

Le gestionnaire du camping propose la vente d'un mobil-home d'occasion à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour procéder à l'acquisition du mobil-home et décide de louer éventuellement cet hébergement pendant l'avant-saison estivale (mai et juin).

7/ Renaturation du cours d'eau de « la Bialle » : convention portant autorisation de réalisation des travaux

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PAJEAN, conseiller municipal.

Monsieur PAJEAN informe que l'A.A.P.P.M.A. de Chambéry « les Pêcheurs chambériens » souhaite entreprendre des travaux de renaturation du cours d'eau de « la Bialle » en amont de sa confluence avec l'Isère, avec l'ouverture en rive droite d'un cheminement piéton.

L'objet de la convention qui porte sur la parcelle cadastrée ZM 91 d'une contenance de 790 m², propriété de la commune, est d'autoriser l'A.A.P.P.M.A. à réaliser ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Michel MENDEZ-PORCEL), approuve le projet de convention portant autorisation de réalisation de travaux et autorise monsieur le maire à signer cette convention.

8/ Cession et acquisition foncière

- acquisition foncière :

Afin de réaliser la plage de dépôt du ruisseau de « Favasset » en amont du hameau de « Chevillard », monsieur le maire précise que la commune doit procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 640 m² (YA n°5 pour partie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer l'acte authentique de vente relatif à cette acquisition pour un prix global de 2 800 €.

- cession foncière :

Monsieur le maire indique qu'une personne se propose d'acquérir une parcelle récemment intégrée dans le domaine communal (procédure de biens vacants et sans maître).

Il s'agit de la parcelle de terrain cadastrée E n°723, sise au hameau de « la Noiriat », d'une contenance de 34 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique de vente de cette parcelle pour un montant de 1 400 €, conformément à l'estimation du service des Domaines.

9/ Personnel communal : contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire »

Monsieur le maire informe que suite à l'entrée de vigueur de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et à la progression des arrêts de travail dans l'ensemble des branches professionnelles, la M.N.T. (Mutuelle Nationale Territoriale), auprès de laquelle la commune a souscrit un contrat collectif de prévoyance « Maintien de salaire » propose une augmentation du taux de cotisation afin de maintenir l'équilibre technique du régime prévoyance.

Le taux de cotisation passera de 1,86% à 1,90% à partir du 1^{er} janvier 2011. L'agent prend en charge 75% de la cotisation et la collectivité 25%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer l'avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».

10/ Subventions de fonctionnement aux associations

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention de 15 000 € à l'A.D.M.R. du Canton de Saint-Pierre d'Albigny pour assurer l'équilibre budgétaire de l'association, au côté des trois autres communes (CRUET, FRETERIVE et SAINT-JEAN DE LA PORTE).

Il propose également d'allouer une subvention de 250 € à la Société Hippique Rurale de Savoie (S.H.R.S.) pour l'organisation du Rallye équestre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer ces deux subventions.

11/ Questions diverses

- le point sur l'état de la dette :

Monsieur MAURIS, conseiller municipal et président de la C.C.C.S., présente une analyse synthétique sur l'endettement de la commune.

Il en ressort que le taux d'endettement se situe à un niveau inférieur à la moyenne nationale et demeure particulièrement bas (autour de 15%) avec un maintien de l'annuité d'emprunt.

Le taux moyen des emprunts est actuellement de 3,79% et la commune n'a pas souscrit de prêts à taux variable à caractère spéculatifs.

Monsieur MAURIS précise qu'une réunion de la commission « Finances » sera programmée avant la fin de l'année 2011 afin d'étudier de manière prospective le programme pluriannuel d'investissement pour les prochaines années.

- réunion plénière :

Monsieur MAURIS propose qu'une information sur l'état d'avancement des projets de la Z.A.C. intercommunale de la Gare et de la boucle des « Allues » soit prévue lors de la prochaine réunion plénière.

- zone du Domaine :

Monsieur PAJEAN indique que le Moto-Club des Bermudes propose de mettre en herbe 3 000 à 4 000 m² de terrain communal dans la zone du Domaine (ancienne peupleraie).

L'assemblée délibérante donne un avis favorable à cette demande sous réserve de conclure une convention de mise à disposition avec cette association.

- gens du voyage :

Monsieur MAURIS informe que 3 aires de grand passage (capacité de 200 caravanes) sont prévues entre Montmélian et Albertville. Les sites d'implantation restent à déterminer.

- informations :

Monsieur GUIDAT indique que la chorale allemande se produira le dimanche 2 octobre 2011 en l'église de Saint-Pierre d'Albigny dans le cadre du jumelage.

Monsieur le maire précise que le repas des Aînés se déroulera le samedi 10 décembre 2011.

Monsieur VIGNOUD informe que le Congrès National des Sapeurs Pompiers de l'année 2013 se déroulera en Savoie à Chambéry.

La séance est levée à 22h05